

LA COMMUNE DE WELKENRAEDT RECRUTE

UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E) A TEMPS PLEIN

L'accès aux épreuves est ouvert par recrutement externe ainsi que par promotion.

Missions et compétences

Le directeur général assure les missions qui lui sont confiées par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Il est notamment chargé de la préparation des dossiers soumis au Collège et au Conseil communal. Il y assiste (sans voix délibérative) et y dispense des conseils juridiques et administratifs. Il rappelle, le cas échéant, les règles applicables et mentionne les éléments de fait dont il a connaissance. Il veille à la justification en fait et en droit des décisions. Il se charge en outre de mettre en œuvre le Programme Stratégique Transversal. Sous le contrôle du Collège communal, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf exceptions prévues par la loi ou le décret, il est le chef du personnel. Il est chargé d'organiser le contrôle interne de l'administration.

Conditions générales d'admissibilité

1. Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
2. Jouir des droits civils et politiques
3. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
4. Être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A
5. Être lauréat d'un examen comprenant les épreuves suivantes :

1^{ère} épreuve (écrite) / 100

Epreuve d'aptitude professionnelle portant sur les matières suivantes :

- a) droit constitutionnel (10 points)
- b) droit civil (10 points)
- c) droit administratif (25 points)
- d) droit des marchés publics (15 points)
- e) éléments de comptabilité budgétaire et de fiscalité locale (15 points)
- f) droit communal et loi organique des CPAS (25 points)

2^{ème} épreuve (orale) /100

Epreuve d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sa vision stratégique de la fonction de directeur général et sur sa maîtrise des

compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne (100 points).

Les candidats doivent obtenir au moins 50% des points pour chacune des épreuves et au minimum 60% des points au total de l'examen.

Sont dispensés de l'épreuve écrite les directeurs généraux d'une autre commune ou d'un autre CPAS nommés à titre définitif. Ces candidats ne sont pas dispensés de l'épreuve orale d'aptitude professionnelle.

L'emploi est, en outre, accessible par promotion aux agents communaux nommés à titre définitif titulaires d'un grade de niveau A, ou d'une échelle D6, C3 ou C4 et disposant de 10 années d'ancienneté dans ces niveaux. Ces agents devront remplir les conditions d'admissibilité prévues à l'article 1^{er}, à l'exception du diplôme.

Période d'essai :

A son entrée en fonction, le directeur général est soumis à une période de stage d'un an. En cas de force majeure, le Conseil communal peut prolonger la durée du stage.

Echelle de traitement :

Minimum 34.000 € - Maximum 48.000 € (à l'indice pivot 138.01)

Amplitude : 19 ans

La commune de Welkenraedt comptait 10.169 habitants au 31 décembre 2020. Lors de la prochaine mandature, le statut de commune de plus de 10.000 habitants devrait conférer au directeur général une échelle de minimum 38.000 € et maximum 54.000 € (à l'indice pivot 138.01) sur une amplitude de 19 ans.

Si nécessaire, avant son entrée en fonctions, le candidat sélectionné pourra être amené à travailler en collaboration avec le directeur général actuel. Durant cette période, sa rémunération sera fixée à l'échelle A1 (minimum 22.032,79 € - maximum 34.226,02 € à l'indice pivot 138.01)

Vacance du poste :

Le 1er novembre 2021

Remise des candidatures :

Sous peine de nullité, le dossier complet de candidature incluant les documents permettant le contrôle du respect des conditions de recrutement doit être envoyé à l'Administration communale de Welkenraedt sous pli recommandé à l'attention de / déposé contre récépissé personnellement à M. Vincent Bastin, secrétaire du jury, rue de l'École, n° 6 à 4840 Welkenraedt, **au plus tard le 13 août 2021**, cachet de la poste faisant foi. Les dossiers de candidature incomplets, tardifs, envoyés par courrier simple ou par voie électronique ne seront pas pris en considération.

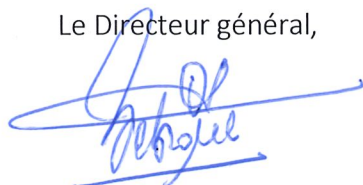
La référence « Directeur(trice) général(e) » sera inscrite sur l'enveloppe. La candidature comportera les documents suivants :

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un extrait du casier judiciaire daté de moins de 2 mois ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès aux emplois de niveau A ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité et
- Pour les directeurs(trices) généraux(ales) et adjoints nommés à titre définitif lorsqu'ils se portent candidat à l'examen de recrutement, une attestation justifiant de leur nomination à titre définitif.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Vincent BASTIN, Gestionnaire des ressources humaines, au 087/899.181 durant les heures d'ouverture des bureaux ou par e-mail à l'adresse suivante : vincent.bastin@4840.be

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,



M. BEBRONNE

Le Bourgmestre,



J.-L. NIX